



DECISION N° 2023-93

**Travaux d'amélioration du Relais d'Assistance
Maternelle Janic Lavigne - Mission de Maîtrise
d'Œuvre**

Direction Grands Projets Bâtiments
Division Travaux Neufs

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjoints et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

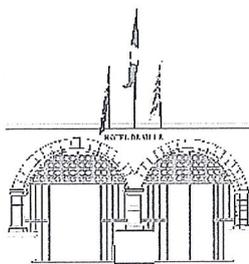
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT.

Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon la procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, il convient de conclure un marché concernant la **Mission de Maîtrise d'Œuvre dans le cadre de travaux d'amélioration du RAM Janic LAVIGNE.**

Les besoins :

- 1 local de rangement sur jardin et WC ;
- Couverture, portes et grilles WC et rangement jardin ;
- Stores occultants et porte coulissante ;
- Carrelage et faïence WC jardin ;
- Local WC rangement ;
- Clim + WC jardin.

Pour finaliser cet aménagement, une mission de Maîtrise d'Œuvre a été lancée le coût de celle-ci a été estimé à 6 200 € H.T. pour un montant de travaux estimé à 40 000 € H.T.



Le 28 septembre 2022, une consultation par mail a été envoyée à 2 cabinets d'architecture, fixant la date de remise des offres au 03 octobre 2022 à 17 h dernier délai.

Une seule offre a été réceptionnée dans les délais.

L'offre étant conforme administrativement, il a été procédé à son analyse.

Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères	Pondération
1. Prix des prestations – Mode de calcul : (offre / moyenne des offres) x coefficient	70 %
2. Valeur technique de l'offre – Mode de Calcul : (offre / moyenne des offres) x coefficient	30 %

DECIDE

ARTICLE 1 :

De retenir après analyse et négociation, l'offre parfaitement conforme aux prescriptions techniques, présentée par :

- **Le groupement de sociétés représenté par Gilles DADI architecte mandataire**, 5, rue Lazare Escarguel - 66000 PERPIGNAN, composé de :
- **E.U.R.L. C.T.B.** – 69, avenue d'Espagne, 66160 LE BOULOU.
Pour un montant de 6 800 € H.T., basé sur un taux de rémunération de 17 % du montant prévisionnel des travaux s'élevant à 40 000 € H.T.

ARTICLE 2 :

L'attributaire a été avisé par courrier en date du 14 novembre 2022 que son offre a été retenue.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **27 JAN. 2023**

ID Télétransmission : **066-216601369-20230127-16646-AU-11**

Accusé reçu le : **27 JAN. 2023**

Affiché le : **27 JAN. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint





PERPIGNAN, LE 27 JAN. 2023

Direction Grands Projets Bâtiments
DIVISION TRAVAUX NEUFS

François DUSSAUBAT

**RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES
 APRES NEGOCIATION**

Opération	Maitrise d'œuvre - travaux d'amélioration RAM Janic Lavigne		travaux € HT	40 000,00
ESTIMATION € HT	6 200,00			

Critères de sélection	Prix	coefficient: 70%
	Valeur technique de l'offre	calcul : (offre/moyenne des offres)x0,7
		coefficient: 30%
		calcul : 1-(note/10)x0,3

L'ingénieur en chef

M. RAMONET

Entreprises	Montant des Offres		Note (offre/moyenne des offres)x0,7
	Ouverture plis (Acte engagement) € HT	Après Vérification € HT	
DADI Gilles	6 800,00	6 800,00	0,700
XATART Olivier	N'a pas remis d'offre		-
Moyenne des Offres	6 800,00	6 800,00	-

2) Valeur technique de l'offre		Note 1-
Entreprises	Analyse méthodologique de travail et d'organisation des phases études et travaux	(note/10)x0,3
DADI Gilles	Noté sur 10 points	0,060
XATART Olivier	Présentation de la méthode en phase conception et réalisation succincte mais précise. 8,00	0,300
N'a pas remis d'offre		

Entreprises	Notes obtenues par critère		Note finale	Classement final
	Prix	Valeur technique de l'offre		
DADI Gilles	0,700	0,060	0,760	1
XATART Olivier	-	-		

Argumentaire : Deux entreprises ont été consultées mais seulement une offre a été recue.
 Suite à l'analyse et en application des critères de jugement, l'offre proposée par Gilles DADI est cohérente et répond aux attentes du maître d'ouvrage.

Proposition :
 Il est donc proposé de retenir l'offre de Gilles DADI pour un montant de 6 800,00 € HT,

Pour le Maire,
E. Adjoint Délégué

Jacques PALACIN

